

Association foncière pastorale libre (AFPL)

« ENTRE CÉOU ET QUERCY »

Assemblée générale 2024



*La précédente assemblée générale
s'est tenue le 5 octobre 2021*

Ordre du jour de l'AG :

- Rapport d'activité
- Point sur les adhésions
- Bilan financier
- Renouvellement du Bureau
- Questions diverses

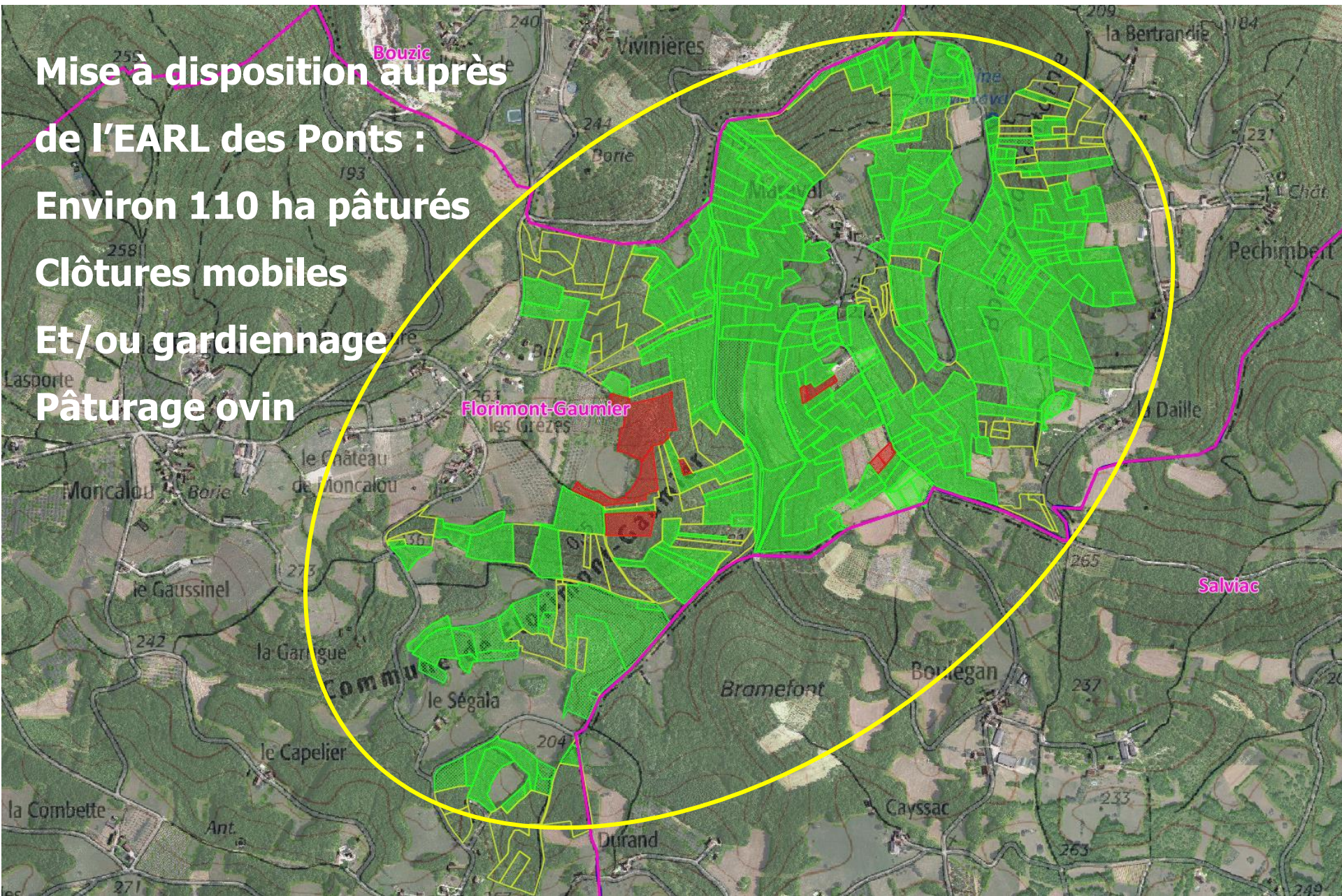
Transhumance accompagnée

Dimanche 6 avril 2024, Moncalou, Boulégan, Moncalou



Poursuite des activités de pâturage

Mise à disposition auprès
de l'EARL des Ponts :
Environ 110 ha pâturés
Clôtures mobiles
Et/ou gardiennage
Pâturage ovin



Poursuite des activités de pâturage

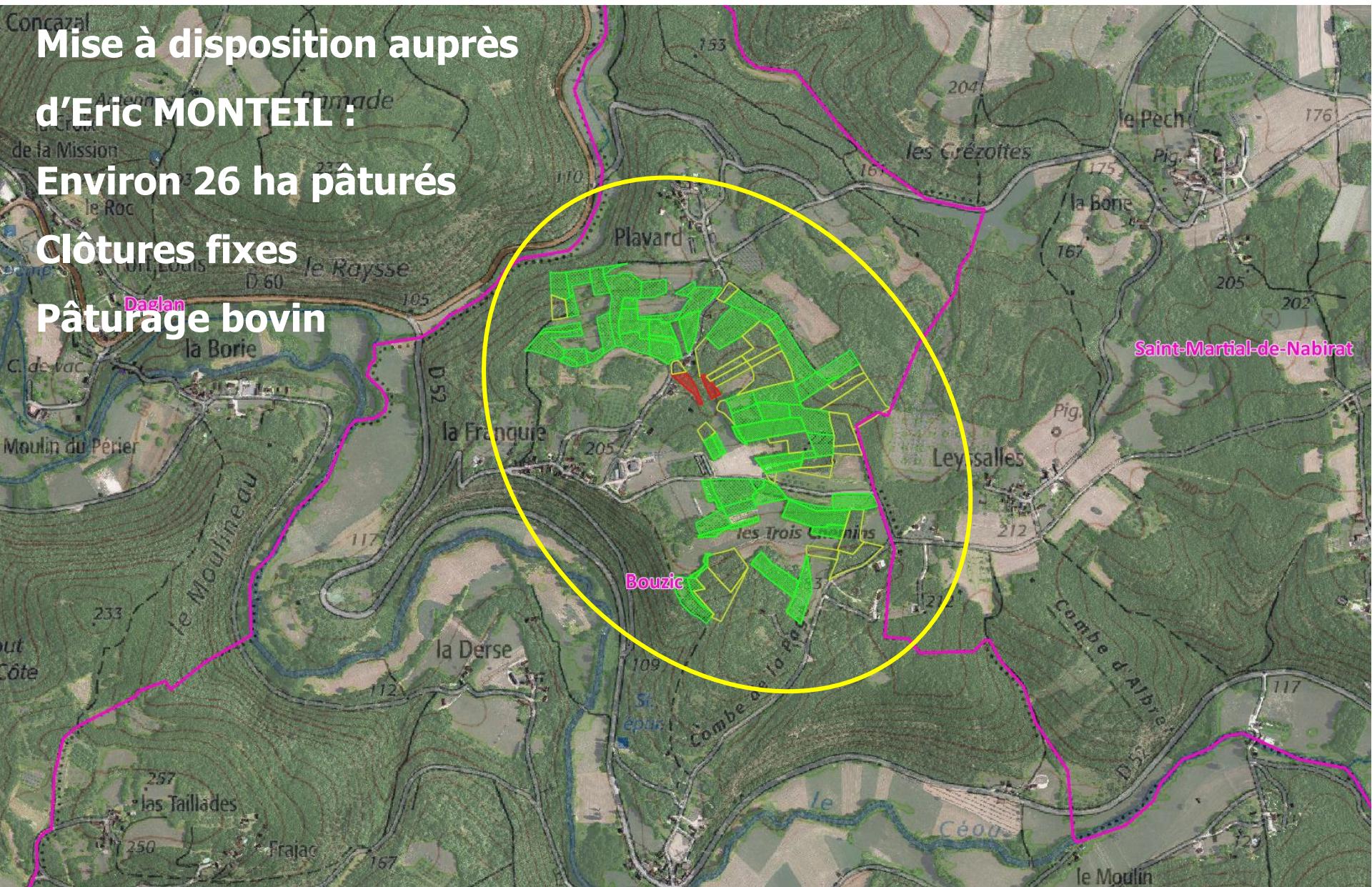
Mise à disposition auprès

d'Eric MONTEIL :

Environ 26 ha pâturés

Clôtures fixes

Pâturage bovin



Poursuite des activités de pâturage

Mise à disposition auprès

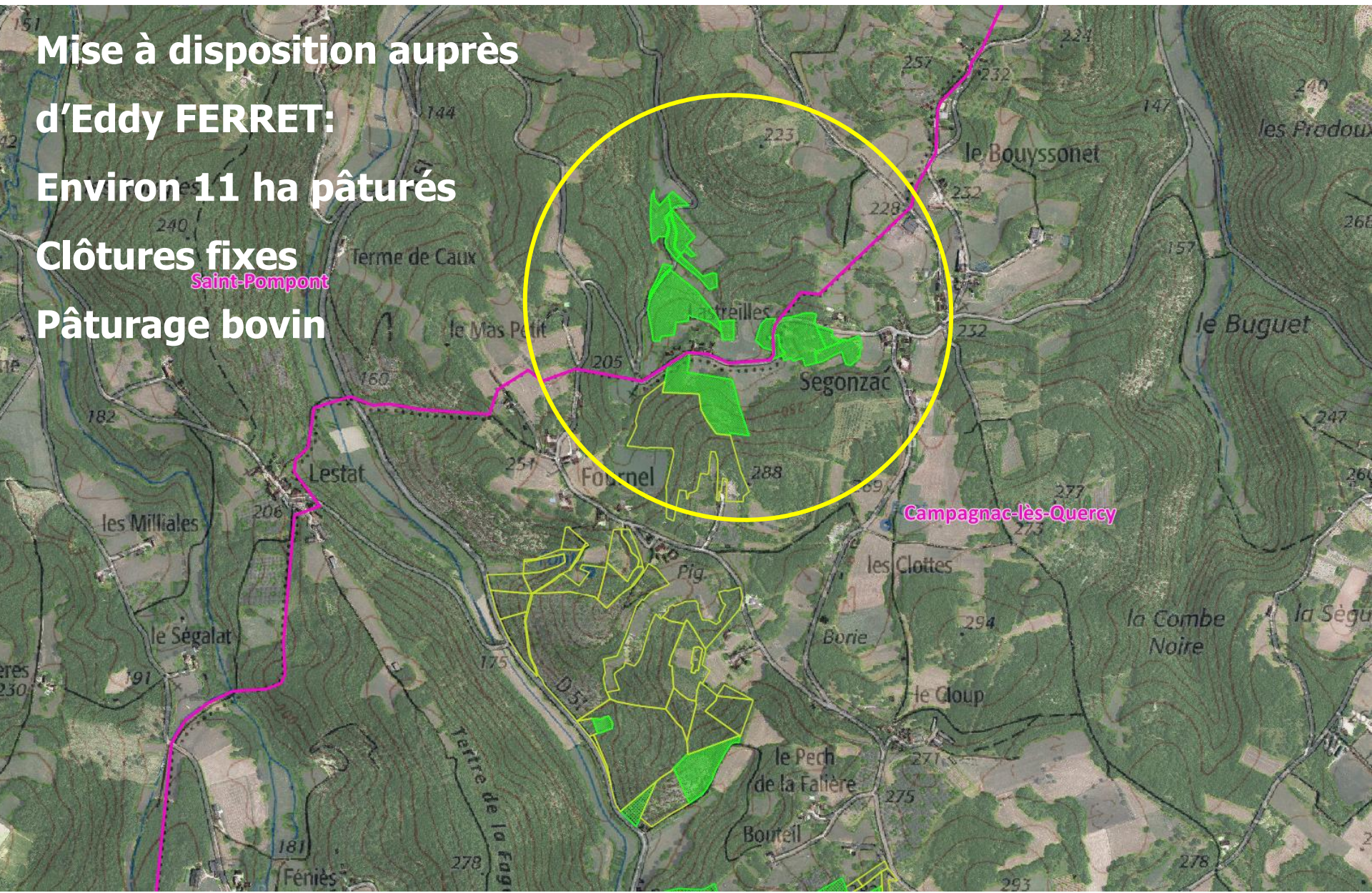
d'Eddy FERRET:

Environ 11 ha pâturés

Clôtures fixes

Saint-Pompont

Pâturage bovin



Des mesures agro-environnementales accompagnent le pastoralisme dans la zone pastorale de Dordogne

Programme d'aide financé par l'Europe et l'Etat

Bénéficiaires :

- Exploitants agricoles ayant une activité d'élevage herbivore
- Structures collectives (AFPL, collectivités) qui valorisent des surfaces pastorales

Objectif :

- Maintenir les exploitations d'élevage herbivores extensives
- Lutter contre la fermeture des milieux
- Accompagner le développement du pastoralisme

Conditions :

- Engagement pour 5 ans
- Cahiers des charges à respecter

Des mesures agro-environnementales accompagnent le pastoralisme dans la zone pastorale de Dordogne

- **MAEC Biodiversité – PRA1** : Surfaces herbagères et pastorales

principaux objectifs	Type de mesure	Surfaces éligibles	Montants unitaires €/ha
<ul style="list-style-type: none">• Ne pas détruire le couvert• Présence de plantes indicatrices, prélèvement minimum, absence de dégradation... sur les parcelles engagées ;• Utilisation annuelle minimale par pâturage au fauche• Interdiction de N minéral sur les surfaces engagées• Interdiction de produits phytos sur les surfaces engagées.	Localisée individuelle ou collective	PP et parcours	51 €

Des mesures agro-environnementales accompagnent le pastoralisme dans la zone pastorale de Dordogne

- **MAEC Biodiversité - PRA3** : Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage

principaux objectifs	Type de mesure	Surfaces éligibles	Montants unitaires €/ha
<ul style="list-style-type: none">▪ Faire établir mettre en oeuvre un plan de gestion pastoral▪ Ne pas détruire le couvert (éventuel renouvellement par travail superficiel)▪ Faire pâturer au minimum 50% des surfaces engagées chaque année▪ Absence de produits phytos sur les surfaces engagées	Localisée individuelle ou collective	Parcours boisés, landes, pelouses, friches	72 €

MAEC AFPL Entre Céou-Et-Quercy

**AFPL
Entre Céou Et
Quercy**

**Engagement
2023-2028**

MAEC_NA_ZP24_2023

Pastoralisme

AFPL Entre Céou Et Quercy

Zone Pastorale de Dordogne

COMMUNE

Orthophotos IGN 2022



0 100 200 m



MAEC AFPL Entre Céou-Et-Quercy

**AFPL
Entre Céou Et
Quercy**

**Engagement
2023-2028**

MAEC_NA_ZP24_2023

Pastoralisme

AFPL Entre Céou Et Quercy

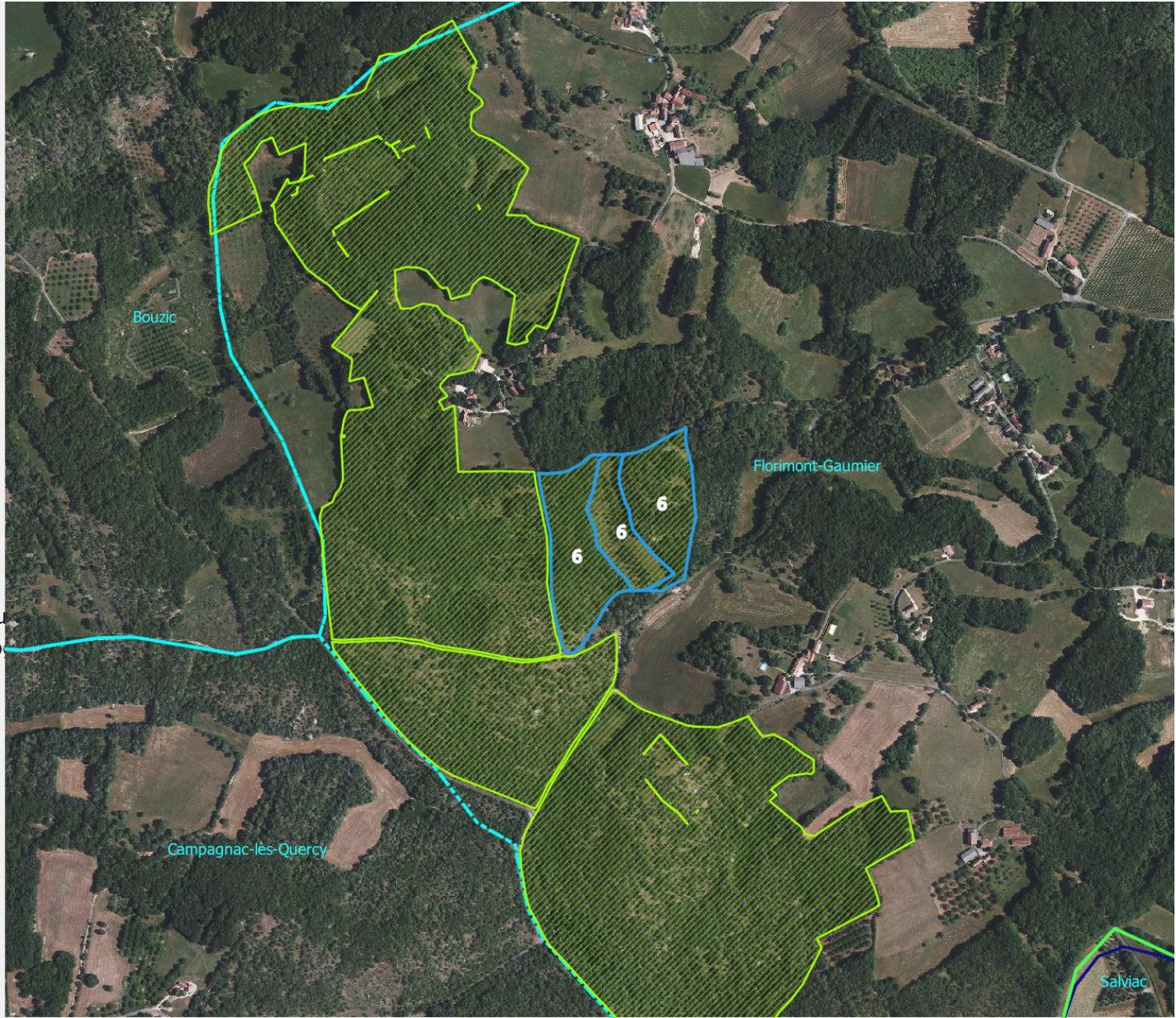
Zone Pastorale de Dordogne

COMMUNE

Orthophotos IGN 2022



0 100 200 m



MAEC AFPL Entre Céou-Et-Quercy

Engagement 2023-2028

N° Ilot	Parcelle	Culture PAC	Surface parcelle	Taux admissibilité	Surface admissible	MAEC proposée			Cible	Montant annuel	Montant sur 5 ans
						NA_ZP24_PRA1	NA_ZP24_PRA2	NA_ZP24_PRA3			
						51 €	88 €	72 €			
1	1	SPH	12,24	60	7,34	374,54		528,77	OUI	903 €	4 517 €
2	1	SPH	5,64	60	3,38	172,58		243,65	OUI	416 €	2 081 €
3	1	SPH	10,61	60	6,37	324,67		458,35	OUI	783 €	3 915 €
4	1	SPH	3,65	60	2,19	111,69		157,68	OUI	269 €	1 347 €
6	1	SPH	1,89	60	1,13	57,83		81,65	OUI	139 €	697 €
6	2	PPH	1,21	100	1,21	61,71		87,12	OUI	149 €	744 €
6	3	SPH	2,24	60	1,34	68,54		96,77	OUI	165 €	827 €
TOTAL			37,48		22,97	1 171,57		1 653,98		2 826 €	14 128 €

Déploiement du gardiennage

Projet porté par l'association des Bergers Itinérants du Périgord (BIP)

Mis en œuvre à titre expérimental en 2022 et 2023

Financé par : L'Europe, la Région NA, le Département, les éleveurs, les AFPL (2400 € de participation annuelle, via les MAEC)

Objectif :

- Soutenir les éleveurs qui mettent en œuvre le pastoralisme par un appui de main-d'œuvre temporaire, permettant d'étendre les zones pâturées
- Déployer du pâturage en gardiennage dans des secteurs peu accessibles, difficiles à clôturer...

Déploiement du gardiennage

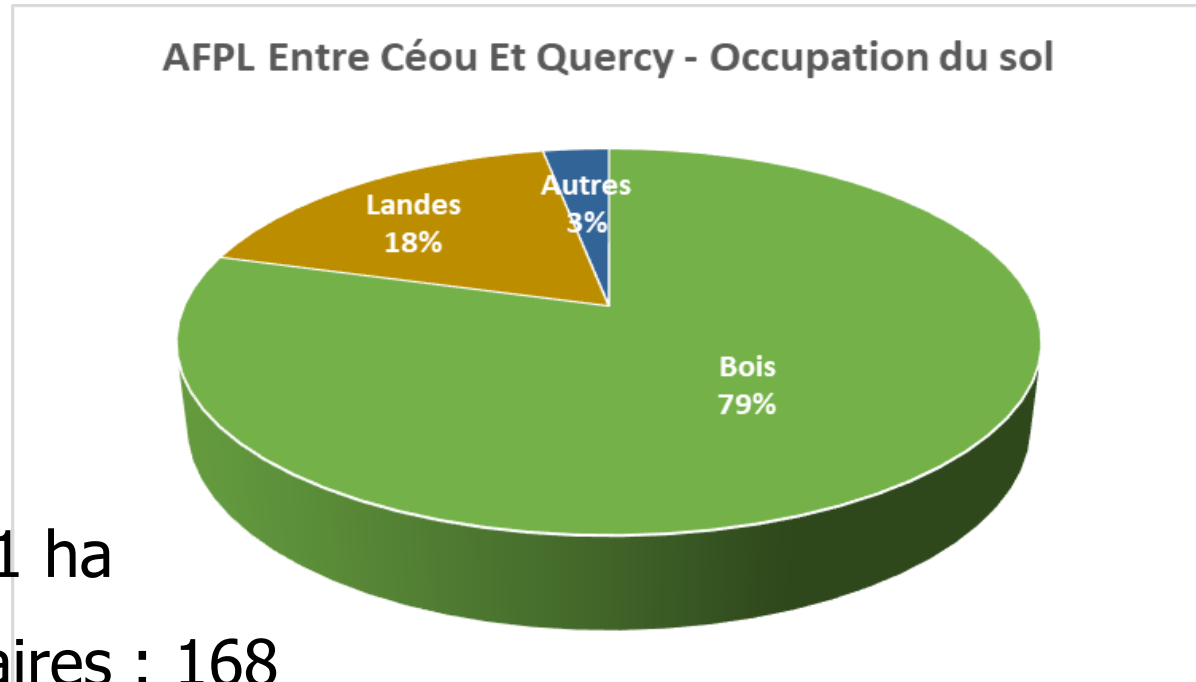
Modalités de mise en œuvre pour 2024 :

- Embauche de 2 bergères salariées (6 mois et 2 mois) par le GER du sarladais
- Mise à disposition (prestation de service) auprès des Bergers Itinérants du Périgord
- Prise en charges des troupeaux des éleveurs pour pâturer dans les périmètres des AFPL

Calendrier 2024 :

	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
	du 01/06 au 15/07		du 16/07 au 31/08		du 01/09 au 15/10	
	AFPL Le Randal, Les Fongillères, le Bois l'Abbé		AFPL Le Randal, Combelguy, La Béchade, L'aérodrome		AFPL de Meyrals La Gasquerie, Gastarry, Saint- Raphaël, La forêt	
Troupeaux mis à disposition par les éleveurs du BIP	150 brebis MAD l'Echappée pastorale		150 brebis MAD Christelle Regnier		120 brebis MAD Julien Contessi	
Troupeau d'un éleveur berger	80 brebis et chèvres		80 brebis et chèvres		80 brebis et chèvres	
			du 7/07 au 31/08			
			AFPL Entre Céou Et Quercy Maraval, Les Grezes, La Daille			
Troupeau mis à disposition par un éleveur du BIP			200 brebis MAD GAEC Le Pont			

Point sur le périmètre et les adhésions



Périmètre AFPL : 421 ha

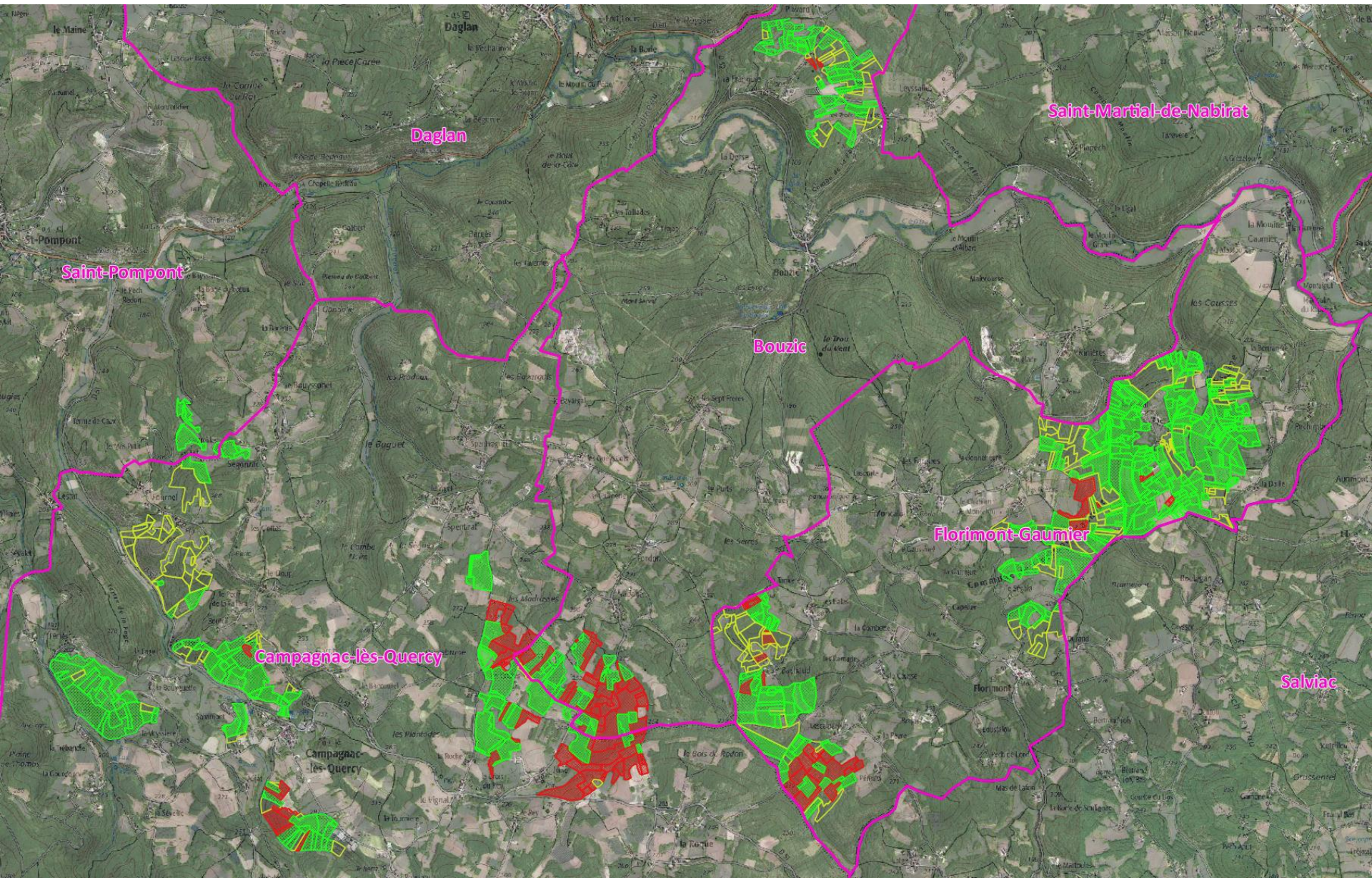
Nombre de propriétaires : 168

Nombre d'adhérents : 54 (+ 14 depuis la précédente AG)

Surface en adhésion : 175 ha

Adhésions + Accord de pâturage : 249 ha

Périmètre de l'AFPL et répartition des adhésions



Bilan financier 2022

CHARGES		PRODUITS	
		Solde au 31/12/2021	1 547,21 €
Fonctionnement			
Frais de tenue de compte	14,70 €	Subvention mairie de Florimont	300,00 €
Participation au gardiennage (BIP)	1 000,00 €		
TOTAL CHARGES	1 014,70 €	TOTAL PRODUITS	300,00 €
SOLDE au 31/12/2022		832,51 €	

Bilan financier 2023

CHARGES		PRODUITS	
		Solde au 31/12/2022	832,51 €
Fonctionnement			
Frais de tenue de compte	25,20 €	Subvention mairie de Florimont	150,00 €
Prestation dossier PAC 2023	198,00 €	Subvention mairie de Campagnac	150,00 €
TOTAL CHARGES	223,20 €	TOTAL PRODUITS	300,00 €
SOLDE au 31/12/2023		909,31 €	

Renouvellement du bureau – AG du 14 mai 2024

Les statuts prévoient 9 membres de bureau

Renouvellement 1/3 chaque année. En l'absence d'AG en 2022 et 2023, tous les membres sont renouvelables en 2024

Composition du Bureau sortant 2023		
Christian LAVAL	Président	démission 2023
?	Vice-Président	démission 2021, non remplacé
Maïté LARRENIE	Trésorière	
Annie LABAT	Secrétaire	
Bernard MANIÈRE	Membre	
Michel TREMOULET	Membre	
Daniel MAURY	Membre	
Jean-Marie LAVAL	Membre représentant la Com Com Domme Villefranche	

Composition du Bureau 2024		
Mathias LUCAS	Président	
Jacques LAVAL	Vice-Président	
Maïté LARRENIE	Trésorière	
Annie GRINFAN	Secrétaire	
Bernard MANIÈRE	Membre	
Michel TREMOULET	Membre	
Daniel MAURY	Membre	
Annie LABAT	Membre	
Jean Marc BOYER	Membre	
Jean-Marie LAVAL	Membre représentant la Com Com Domme Villefranche	

QUESTIONS DIVERSES...